

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES ABROGATION DES CARTES COMMUNALES

Par arrêté du 16 juillet 2025, le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, des Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques et à l'abrogation des cartes communales, arrêté une première fois le 11 février 2025 puis arrêté une deuxième fois le 16 juin 2025.

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale en date du 4 juin 2025 joint au dossier d'enquête.

L'enquête publique unique se déroulera du lundi 18 août 2025 à 9h au vendredi 26 septembre 2025 jusqu'à 17h inclus.

Le dossier d'enquête publique du projet d'élaboration du PLUi, des Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques et de l'abrogation des 32 cartes communales, pourra être consulté :

La version papier du dossier d'enquête publique sera consultable auprès du service urbanisme (05.59.60.73.50) :

- Au siège de la CC Lacq-Orthez (Rond-point des Chênes à Mourenx - 64150) durant ses heures d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h,
- A l'antenne de la CC Lacq-Orthez (9 avenue du Pesqué à Orthez - 64300), durant ses heures d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30,
- A la mairie d'Arthez-de-Béarn (18 rue la Carrère) aux jours et heures de permanences du commissaire enquêteur définis ci-dessous dans le cadre de l'enquête publique,
- A la mairie de Monein (place Henri Lacabanne) aux jours et heures de permanences du commissaire enquêteur définis ci-dessous dans le cadre de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne à sa demande et à ses frais, pendant l'enquête publique.

La version numérique du dossier d'enquête publique sera consultable :

- sur le site internet de l'intercommunalité : <https://www.cc-lacqorthez.fr>, accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24,
- sur un poste informatique mis à disposition du public donnant un accès gratuit au dossier numérique, au siège de la CC Lacq-Orthez, à son antenne d'Orthez ainsi que dans chacune des 60 mairies.

Afin que le public puisse faire part de ses observations et consulter l'ensemble des remarques reçues durant l'enquête, un registre d'enquête publique établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Président de la commission d'enquête ou un membre de la commission, sera mis à sa disposition durant toute sa durée :

- A l'Hôtel de la communauté de communes, rond-point des Chênes à Mourenx - 64150, durant ses heures d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h,
- A l'Antenne de la CC Lacq-Orthez 9 avenue du Pesqué à Orthez - 64300 durant ses heures d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30,
- Dans les Mairies des 60 communes aux jours et heures d'ouvertures habituels, à l'exception des jours fériés.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et les propositions sur le projet de PLUi pourront être :

- Consignées sur les registres papiers d'enquête publique ouverts à la CC Lacq-Orthez, à son antenne d'Orthez et auprès des 60 communes membres aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle,

- Adressées par courrier postal avec la mention « Ne pas ouvrir » à l'adresse suivante : Monsieur le Président de la Commission d'enquête, projet de PLUi, communauté de communes de Lacq-Orthez – rond-point des Chênes – 64150 Mourenx. Le courrier sera enregistré à la date de sa réception,
- Adressées par voie électronique à la commission d'enquête, via l'adresse électronique suivante : enquete-publique-plui@cc-lacqorthez.fr,
- Déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé à l'adresse : <https://www.cc-lacqorthez.fr/vivre-et-habiter-/me-loger-renover-construire/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui>, et à partir du 21 août 2025 sur le lien suivant : <https://www.cc-lacqorthez.fr/qui-sommes-nous/notre-projet-de-territoire-et-nos-grandes-actions/le-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui>,
- Adressées de vive voix, à un membre de la Commission d'enquête lors des permanences prévues et mentionnées plus bas.

Les observations formulées après le vendredi 26 septembre 17h ne pourront pas être prises en compte par la commission d'enquête.

Durant la durée de l'enquête publique, les registres d'enquête seront régulièrement complétés par les observations émises par voie postale ou électronique, et consultables de façon dématérialisée sur le site internet de la CC Lacq-Orthez <https://www.cc-lacqorthez.fr/vivre-et-habiter-/me-loger-renover-construire/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui> **et à partir du 21 août 2025** sur le lien suivant : <https://www.cc-lacqorthez.fr/qui-sommes-nous/notre-projet-de-territoire-et-nos-grandes-actions/le-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui> ; les observations déposées sur les registres d'enquête papiers seront également publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé **et donc visibles par tous**.

Par décision du 5 juin 2025, la Vice-présidente du Tribunal Administratif de Pau a désigné une commission d'enquête qui est composée comme suit : **Monsieur Pierre BUIS**, Président de la commission d'enquête, **Mmes Michelle BONNET MEUNIER** et **Françoise LACOIN VILLENAVE**, MM. **Daniel DECOURBE**, et **Christian DENUX**, membres titulaires, **M. Jean-Pierre NOBLET**, membre suppléant, qui se tiendra à disposition du public aux lieux, jours et heures de l'enquête publique :

Hôtel de la CC Lacq-Orthez à Mourenx

- Lundi 18 août 2025 de 9h à 12h
- Samedi 20 septembre 2025 de 9h à 12h
- Vendredi 26 septembre 2025 de 14h à 17h

Antenne de la CC Lacq-Orthez à Orthez

- Mercredi 20 août 2025 de 9h à 12h
- Mardi 26 août 2025 de 9h à 12h
- Mercredi 3 septembre 2025 de 14h à 17h
- Samedi 13 septembre 2025 de 9h à 12h

Mairie de Monein

- Mardi 19 août 2025 de 14h à 17h
- Mercredi 27 août 2025 de 9h à 12h
- Samedi 6 septembre 2025 de 9h à 12h
- Mercredi 10 septembre 2025 de 14h à 17h

Mairie d'Arthez-de-Béarn

- Vendredi 22 août 2025 de 14h à 17h
- Samedi 30 août 2025 de 9h à 12h
- Mercredi 24 septembre 2025 de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, transmis au Président de la communauté de communes dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus durant un an à la disposition du public à l'Hôtel de la CC Lacq-Orthez à Mourenx, sur son site internet.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUi, des Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques et d'abrogation des 32 cartes communales, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à la décision du conseil communautaire de la CC Lacq-Orthez pour approbation.

Le Président,

Patrice LAURENT